

# 3 Charte du cours de danse 3

## INSCRIPTION

Toute inscription **est un engagement pour l'année scolaire complète**, et sera définitive lorsque le dossier complet (fiche inscription, droit à l'image, autorisation parentale, certificat médical ou questionnaire de santé, et règlements) aura été remis et accepté.

Le coût de l'activité est composé d'une adhésion à l'association 3A (une seule adhésion par personne et par année, toutes activités confondues) et de la cotisation annuelle aux cours de danse. Cette dernière est fonction du nombre d'heures de cours suivi par semaine.

- L'adhésion est à régler totalement au moment de l'inscription.
- La cotisation annuelle aux cours peut être réglée en totalité à l'inscription ou en trois fois avec encaissement échelonné.

## REMBOURSEMENT

Il ne sera procédé à aucun remboursement des cotisations et adhésion des suites de l'arrêt d'un adhérent pendant l'année, sans motif réel et sérieux.

Pour une absence de plus d'un mois, justifiée par la présentation d'un certificat médical dispensant la pratique de la danse, il pourra être envisagé le remboursement partiel des cours, sachant que tout trimestre entamé est dû dans sa totalité.

## CERTIFICAT MEDICAL

L'association 3A demande obligatoirement un certificat médical établi par un médecin, attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse. Il est obligatoire dès le premier cours.

Ce document est valable pour 3 ans. Durant sa période de validité, à chaque nouvelle saison, il est demandé de remplir un questionnaire de santé pour vérifier la nécessité d'établir un nouveau certificat médical.

## HORAIRES

Les horaires des cours sont définis en fonction de la disponibilité des salles, les cours suivent le calendrier scolaire et l'association dégage sa responsabilité quant à la fermeture des salles (travaux, manifestations diverses, jours fériés, grèves, élections...).

Les cours qui se déroulent pendant les jours fériés, 8 mai, Ascension, Pentecôte. ... seront remplacés, dans la mesure de nos possibilités.

## LA TENUE

Il n'est pas imposé de tenue de danse aux élèves autre qu'une tenue confortable et adaptée à la pratique de l'activité (legging, t-shirt, pantalon jazz, justaucorps, ...); vous pouvez demander conseils au professeur de danse. Les cheveux doivent être attachés et les bijoux retirés.

Si toutefois, le professeur souhaiterait une tenue spécifique pour un groupe alors les représentants légaux concernés seraient consultés au préalable.

Pour tous les cours, les chaussures de jazz, pédilles ou chaussons de rythmique sont facultatifs. Le port de chaussettes est vivement déconseillé.

## LE COURS

**Il se déroule sans public.** Le professeur est seul juge quant au déroulement des cours et se réserve le droit d'effectuer des changements si les capacités de l'élève ne correspondent pas au niveau demandé.

L'Association 3A décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires pendant le déroulement des cours.

Les parents sont tenus de s'assurer de **la présence du professeur** avant de laisser les enfants dans les locaux de la structure de déroulement de l'activité.

Les enfants sont assurés dans la salle de danse uniquement pendant le cours auquel ils se sont inscrits.

### **DROIT A L'IMAGE**

Une autorisation d'utilisation de photos ou de vidéos prises pendant les cours, les spectacles, les stages pour illustrer notre site Internet [www.3a-danse.fr/](http://www.3a-danse.fr/) et nos réseaux sociaux vous est remise à l'inscription.

**Les enfants de moins de 10 ans** ne sont pas autorisés à quitter seuls le cours.

### **AUTORISATION A QUITTER SEUL LE COURS**

Les enfants de moins de 10 ans ne pourront pas quitter seuls le cours de danse. Ils resteront avec le professeur en attendant l'arrivée d'un responsable.

Pour les enfants entre 10 ans et 14 ans, un formulaire d'autorisation ou non de quitter seul l'établissement sera remis aux représentants légaux des élèves afin d'indiquer leur souhait.

### **ABSENCE**

En cas d'absence, nous vous remercions de bien vouloir prévenir le professeur s'il vous a transmis ses coordonnées sinon par mail à l'adresse [asso3adanse@gmail.com](mailto:asso3adanse@gmail.com).

Au bout de deux absences consécutives remarquées et non justifiées, nous nous permettrons de prévenir les parents de l'absence de leur enfant au cours.

### **GALA / DEMONSTRATION**

Tous les danseurs (ses) inscrit(e)s au cours de danse 3A participeront à la démonstration de danse de fin d'année. Certains groupes sont susceptibles d'être sollicités pour participer à des événements ponctuels (rencontres, concours...). Une participation financière liée aux frais de costumes ou accessoires à l'occasion de ces événements pourra être demandée aux familles.

L'équipe Danse.